Image not found or type unknown

situation bien immobilier indivision ou pas?

Par **jusquauboutiste**, le **03/03/2023** à **10:16**

Bonjour,

Depuis **+ de 20 ans de procédures,** mon épouse attend sa pat d'héritage de ses parents.

Je suis à la recherche d'un lever de doute quant à la situation de la maison familiale vendue à l'insu de mon épouse

L'origine de la maison : héritage des parents de son père, elle était alors en indivision entre un frère de son père et son père.

Son père marié sans contrat achète la part de son frère avec son épouse……

Au décès de cette épouse, la récompense due à la communauté n'a pas été établie, ne l'est toujours pas. + de 20 années

La maison était-elle en indivision entre le père et les enfants ?

Merci pour vos réponses.

Cordialement

Par **youris**, le **03/03/2023** à **10:35**

bonjour,

pour vendre un bien immobilier, il faut l'accord de tous ses propriétaires.

si la maison des parents de votre épouse a pu être vendue à l'insu de votre épouse, c'est qu'elle n'en était pas propriétaire même partiellement.

au décès de la mère de votre épouse, sa succession a du être réglée sauf si les héritiers

refusent de se mettre d'accord.

salutations

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés